



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

EB.AIR/WG.5/1999/12/Add.1
28 juillet 1999

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANE EXÉCUTIF DE LA CONVENTION
SUR LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
TRANSFRONTIÈRE À LONGUE DISTANCE

Groupe de travail des stratégies
(Trente et unième session,
26 août - 3 septembre 1999)
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Additif

PROJET D'ANNEXE SUR LES MESURES RÉGLEMENTANT LES PRODUITS
DONT L'UTILISATION PROVOQUE DES ÉMISSIONS
DE COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS *

* / Texte établi par la délégation des Pays-Bas, compte tenu des propositions supplémentaires reçues par le groupe de rédaction technique à sa réunion à Genève les 29 et 30 juin 1999. Ces propositions, qui ont été placées les unes à la suite des autres avec les différentes options réglementaires entre crochets, se rapportent dans leur ensemble au paragraphe 9 de l'article 3 de l'avant-projet de protocole [EB.AIR/WG.5/1999/11).

Les documents établis sous les auspices ou à la demande de l'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance aux fins d'une distribution GÉNÉRALE doivent être considérés comme provisoires tant qu'ils n'ont pas été APPROUVÉS par l'Organe exécutif.

Introduction

1. Dans de nombreux pays, l'utilisation de produits contenant des COV par les ménages et le secteur de la construction contribue largement aux émissions totales de ces polluants. Ces sources se caractérisent par leur nature diffuse, qui rend difficilement praticable l'application de mesures secondaires. On peut obtenir une réduction des émissions soit en diminuant la proportion de COV dans les produits, soit en remplaçant ceux-ci par d'autres produits avec un volume faible ou nul de COV.

2. Différents instruments peuvent être utilisés pour encourager l'adoption de produits de substitution. Par exemple :

- a) la réglementation sur la teneur en COV;
- b) un étiquetage assurant que les consommateurs sont bien informés (tel que le système Nordic Swan et le système d'écoétiquetage de la CEE);
- c) des mesures encourageant activement l'utilisation de produits à faible teneur en COV (par exemple le programme "Ange bleu");
- d) des incitations fiscales liées à la teneur en COV.

[Les teneurs limites en COV de certains produits] [Les teneurs en COV des produits actuellement disponibles à faible teneur en COV] [Des exemples de règlements, recommandations et orientations publiés par différents pays dans la région de la CEE/ONU sont donnés ci-dessous]

I. Peintures pour ménages, peintures architecturales, diluants et décapants (prêts à l'emploi) :

- | | | |
|----|---|---------|
| 1. | Peintures pour murs et plafonds, intérieures | 30 g/l |
| 2. | Peintures pour murs, extérieures | 40 g/l |
| 3. | Peintures, intérieures et extérieures (garnitures), revêtements transparents, laques, vernis, quel que soit le substrat | 130 g/l |
| 4. | Colorants et laques pour bois | 140 g/l |
| 5. | Apprêts/produits de scellement | 30 g/l |
| 6. | Revêtements à une ou deux couches, à utilisation spéciale | 140 g/l |
| 7. | Revêtements à une ou deux couches, à utilisation spéciale, dans des conditions de séchage défavorables | 450 g/l |
| 8. | Peintures multicolores pour murs et sols | 50 g/l |

II. Revêtements protecteurs (pour la préservation de l'acier, prêts à l'emploi, à l'exclusion des produits à usage intensif) :

- | | | |
|----|--|---------|
| 1. | Apprêt de présentation (à une et deux composantes) | 450 g/l |
|----|--|---------|

2.	Apprêt anticorrosion (à une composante)	250 g/l
3.	Apprêt anticorrosion (à deux composantes)	250 g/l
4.	Revêtements intermédiaires (à une composante)	250 g/l
5.	Revêtements intermédiaires (à deux composantes)	200 g/l
6.	Couches de finition (à une composante)	300 g/l
7.	Couches de finition (à deux composantes)	250 g/l
III.	Produits en aérosol	
	Produits en aérosol pour ménages (désodorants et laques pour cheveux, produits de nettoyage et produits d'entretien automobile)	50 % en poids
IV.	Adhésifs de ménage et architecturaux	
	Adhésifs de ménage et architecturaux	5 g/kg]

[Tableau 1

Teneurs limites en composés organiques volatils (COV)
pour revêtements architecturaux

(Sauf indication contraire, les limites sont exprimées en grammes de COV par litre de revêtement dilué jusqu'au niveau maximum recommandé par le fabricant, non compris le volume d'eau, les composés exemptés ou les colorants ajoutés à des bases)

Catégorie de revêtements	Grammes de COV par litre
Revêtements pour antennes	530
Revêtements antisalissures	450
Revêtements antigraffiti	600
Revêtements bitumineux et mastics	500
Produits antiadhérents	600
Revêtements à la calcimine	475
Peintures pour tableaux noirs	450
Produits pour le séchage du béton	350
Produits de séchage et d'étanchéité du béton	700
Revêtements de protection du béton	400
Retardateurs de surface pour le béton	780

Catégorie de revêtements		Grammes de COV par litre
Vernis de couchage hors-machine		725
Revêtements à pulvérisation sèche		400
Revêtements à très haute résistance		800
Produits d'imitation : finition/glacis		700
Revêtements ignifuges :		
	Transparents	850
	Opaques	450
Revêtements pour surfaces lisses :		
	Revêtements extérieurs	250
	Revêtements intérieurs	250
Revêtements pour sols		400
Produits de revêtement par coulée		650
Produits de décoffrage		450
Revêtements pour arts graphiques (peintures pour enseignes)		500
Revêtements réagissant à la chaleur		420
Revêtements pour hautes températures		650
Revêtements à immersion		780
Revêtements pour entretien industriel		450
Laques (y compris les laques de scellement à poncer)		680
Revêtements à la magnésite pour ciment		600
Revêtements structurés en mastic		300
Revêtements à pigments métalliques		500
Laques pour métal ornemental non ferreux et produits de protection des surfaces		870
Revêtements pour surfaces rugueuses :		
	Revêtements extérieurs	380
	Revêtements intérieurs	380
Revêtements nucléaires		450

Catégorie de revêtements		Grammes de COV par litre
Peintures primaires réactives		780
Apprêts et couches intermédiaires		350
Apprêts à séchage rapide :		
	Émaux	450
	Apprêts, produits de scellement et couches intermédiaires	450
Revêtements thermoplastiques pour réparation et entretien		650
Revêtements pour toits		250
Revêtements antirouille		400
Produits de scellement à poncer (autres que les laques)		550
Produits de scellement (y compris les produits intérieurs transparents de scellement du bois)		400
Gommes-laques :		
	Transparentes	730
	Opaques	550
Colorants :		
	Transparents et semi-transparentes	550
	Opaques	350
	À faible teneur en solides	120
Stabilisateurs de colorants		720
Revêtements pour piscines		600
Revêtements en caoutchouc et mastics thermoplastiques		550
Revêtements pour marquage de la signalisation routière		150
Vernis		450
Produits d'étanchéité		600
Produits de préservation du bois :		
	Produits de préservation du bois en sous-sol	550
	Transparents et semi-transparentes	550

Catégorie de revêtements		Grammes de COV par litre
	Opagues	350
	À faible teneur en solides	120
Revêtements pour marquage de zones		450

Tableau 2

Normes pour les catégories de produits : teneurs limites en COV

Catégorie de produits	Teneur limite en COV (pourcentage de COV en poids)
Désodorisants d'atmosphère :	
À phase unique	70
À double phase	30
Liquides/vaporisateurs à pousoir	18
Solides/gel	3
Lave-glace (pare-brise)	35
Produits de nettoyage pour salles de bains et carrelages :	
Aérosols	7
Autres produits	5
Nettoyants de carburateurs et starters	75
Aérosols pour préparations culinaires	18
Produits de dépoussiérage :	
Aérosols	35
Autres produits	7
Décrassants pour moteurs	75
Produits de protection des textiles	75
Cire pour sols et parquets :	

Catégorie de produits	Teneur limite en COV (pourcentage de COV en poids)
Produits pour sols en matériaux flexibles	7
Produits pour sols non flexibles	10
Cire pour parquets en bois	90
Produits en aérosol pour l'entretien du mobilier	25
Produits de nettoyage à utilisation multiple	10
Produits de nettoyage du verre :	
Aérosols	12
Autres produits	8
Mousses pour cheveux	16
Laques pour cheveux	80
Gel pour cheveux	6
Adhésifs de ménage :	
Aérosols	75
Produits de contact	80
Pour matériaux de construction et panneaux	40
À usage multiple	10
Produits d'étanchéité pour éléments structurels	15
Insecticides :	
Insectes rampants	40
Puces et tiques	25
Insectes volants	35
Pulvérisateurs	45
Pelouses et jardins	20
Produits de prélavage :	
Aérosols/solides	22
Autres produits	5

Catégorie de produits	Teneur limite en COV (pourcentage de COV en poids)
Lessives amidonnées	5
Dissolvants pour vernis à ongles	85
Décapants pour fours :	
Aérosols/vaporisateurs à pousoir	8
Liquides	5
Crèmes à raser	5

Tableau 3

Produits contre la transpiration et désodorisants

Liste des normes : HVOC 1/ - teneurs limites

Catégorie de produits	Teneur limite en pourcentage du HVOC (pourcentage du HVOC en poids) <u>1</u>/)
Produits contre la transpiration - aérosols	60
Désodorisants - aérosols	20

1/ Les composés organiques à forte volatilité sont des composés organiques volatils avec une pression de vapeur supérieure à 80 mm de mercure à 20 °C.

Tableau 4

Allume-feu pour charbon de bois

Liste des normes : limites d'émission des COV

Catégorie de produits	Limite d'émission des COV (grammes/en début de combustion)
Allume-feu pour charbon de bois	9

Tableau 5

Normes concernant la teneur en COV pour les revêtements
de finition automobiles

Catégorie de produits	Grammes de COV par litre
Peintures primaires réactives	780
Apprêts/revêtements	580
Apprêts de scellement	550
Revêtements de finition à une couche/à deux couches	600
Revêtements extérieurs à trois couches ou plus	630
Revêtements extérieurs multicolores	680
Revêtements à usage spécialisé	840

]
